

# Abivax assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 30 mai 2024

## Mise à disposition des documents préparatoires

**PARIS, France, le 7 mai 2024, 10 :00 PM CEST** – Abivax SA (Euronext Paris and Nasdaq : ABVX) (« **Abivax** » ou la « **Société** »), société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de traitements thérapeutiques qui exploitent les mécanismes naturels de régulation de l'organisme afin de stabiliser la réponse immunitaire chez les patients souffrant de maladies inflammatoires chroniques, informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») se tiendra le 30 mai 2024 à 10 heures (heure de Paris) dans les locaux du cabinet Dechert (Paris) LLP, situés au 22 rue Bayard à Paris (75008).

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions et les modalités de participation à l'Assemblée Générale a été publié au BALO du 24 avril 2024 (n° 2400962).

Les informations et documents préparatoires à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires de la Société selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les documents visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la Société : [www.abivax.com](http://www.abivax.com)

Tout actionnaire souhaitant recevoir ces documents par voie postale ou par voie électronique peut en faire la demande jusqu'au cinquième jour avant l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 25 mai 2024 à minuit, heure de Paris, directement auprès de la Société. Pour les actionnaires au porteur, cette demande devra être accompagnée d'une attestation d'inscription dans les comptes-titres tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

### À propos d'obefazimod

Obefazimod, le principal candidat médicament d'Abivax, est une petite molécule administrée par voie orale qui a démontré le renforcement de l'expression d'un seul microARN, le miR-124. Les essais cliniques de phase 2 chez des patients atteints de RCH ont généré des premières données positives, entraînant le lancement d'un programme clinique pivot de phase 3 à l'échelle mondiale (programme ABTECT), dont les premiers patients ont été recrutés aux États-Unis en octobre 2022. Le lancement d'un essai clinique de phase 2b dans la maladie de Crohn est prévu au troisième trimestre 2024, et l'évaluation d'une possible thérapie combinée pour le traitement de la RCH est en cours.

### À propos d'Abivax

Abivax est une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de traitements thérapeutiques qui exploitent les mécanismes naturels de régulation de l'organisme afin de stabiliser la réponse immunitaire chez les patients souffrant de maladies inflammatoires chroniques. Basée en France et aux États-Unis, le candidat médicament phare d'Abivax, obefazimod (ABX464), est en développement clinique de phase 3 dans le traitement de la rectocolite hémorragique modérément à sévèrement active. De plus amples informations sur la Société sont disponibles sur [www.abivax.com](http://www.abivax.com). Suivez-nous sur LinkedIn et X, anciennement Twitter, @ABIVAX.

### Contacts

Abivax Relations Investisseurs  
Patrick Malloy  
[patrick.malloy@abivax.com](mailto:patrick.malloy@abivax.com)  
+1 847 987 4878

### AVERTISSEMENT

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prévisionnelles, des projections et des estimations, incluant celles relatives aux objectifs commerciaux et financiers de la Société. Des mots tels que « continuer », « pourrait », « s'attendre à », « but », « intention », « objectif », « sera », « future » et des variations de ces mots ainsi que des expressions similaires ont pour but d'identifier les déclarations prospectives. Bien que la direction d'Abivax pense que les attentes*

*exprimées dans ces déclarations prévisionnelles soient raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prévisionnelles sont soumises à certains risques, contingences et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement hors du contrôle d'Abivax, qui pourraient entraîner des résultats et développements réels sensiblement différents de ceux exprimés, sous-entendus ou prévus dans les informations et déclarations prévisionnelles. Une description de ces risques, aléas et incertitudes peut être obtenue dans les documents déposés par Abivax auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à ses obligations légales, y compris son Document d'Enregistrement Universel. Ces risques, aléas et incertitudes comprennent, entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, les données et analyses cliniques futures, les décisions des autorités réglementaires, telles que la Food and Drug Administration (FDA) ou l'Agence européenne des médicaments (EMA), concernant l'approbation ou non d'un candidat médicament, ainsi que leurs décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions qui pourraient affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats. Il convient d'accorder une attention particulière aux obstacles potentiels liés au développement clinique et pharmaceutique, y compris une évaluation supplémentaire par Abivax et les organismes de réglementation et les Conseils d'examen institutionnel (IRB)/comités d'éthique après l'évaluation des données précliniques, pharmacocinétiques, de cancérogénicité, de toxicité, de qualité pharmaceutique (CMC) et cliniques. En outre, ces déclarations prévisionnelles, projections et estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles. Abivax décline toute obligation de mettre à jour ces déclarations prévisionnelles, projections ou estimations pour refléter tout changement ultérieur dont Abivax aurait connaissance, sauf si la loi l'exige. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) qui sont incluses dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Ce communiqué de presse n'a qu'un but informatif, et les informations qui y sont contenues ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres d'Abivax dans toute juridiction. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a pas non plus de lien avec les objectifs de placement, la situation financière ou les besoins particuliers de qui que ce soit. Il ne doit pas être considéré par quiconque comme un substitut à l'exercice de son propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être restreinte par certaines législations locales. Les destinataires de ce communiqué de presse sont tenus de s'informer sur les éventuelles restrictions auxquelles ils pourraient être contraints et, le cas échéant, de les respecter.*